

# SDPH



## Service Départemental pour les Personnes Handicapées



CONSEIL  
GENERAL  
BOUCHES-DU-RHÔNE

cg13.fr

## Agir en faveur des personnes en situation de handicap

"Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, bien au-delà de ses compétences légales, a engagé, depuis plusieurs années, une véritable politique volontariste pour défendre le droit de la personne handicapée, et améliorer sa condition.

C'est la mission confiée au Service Départemental pour les Personnes Handicapées. Il écoute, informe et identifie les problèmes rencontrés par le monde du handicap. Ainsi, au-delà d'assurer le lien avec son public, il favorise les actions et l'émergence de projets pérennes, dans le cadre d'un large partenariat avec les associations et les structures qui agissent en faveur des personnes en situation de handicap."

Jean-Noël GUÉRINI

Président du Conseil général  
Sénateur des Bouches-du-Rhône

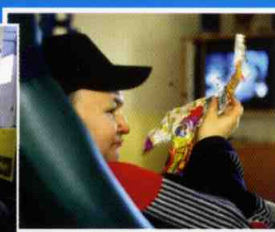
" Avec l'édition de cette plaquette, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône affirme, une nouvelle fois, sa volonté d'être présent dans le cadre de sa politique facultative. Favoriser la mise en oeuvre de projets associatifs ouvrant l'accès pour les personnes handicapées au sport, à la culture, aux loisirs. Développer le partenariat dans le domaine de l'insertion professionnelle, de la formation, du transport, du logement, est un enjeu majeur de société.

Dans ce domaine, notre détermination rejoint celle de l'ensemble du monde associatif oeuvrant pour les personnes handicapées. C'est de cette volonté partagée que se poursuivra la construction d'un département pour tous".

Gaby CHARROUX  
Conseiller général  
Délégué aux Personnes  
Handicapées

## le SDPH

Créé en 1989, le Service Départemental pour les Personnes Handicapées est un outil d'intervention technique du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Rattaché administrativement à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité - Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées, le SDPH a pour mission de développer, dans le cadre d'un large partenariat avec le tissu associatif du département, toutes les actions et les projets susceptibles de permettre aux personnes handicapées d'exercer les mêmes droits que les autres citoyens.



## CHAMPS D'INTERVENTION

Soucieux de construire des réponses à la fois globales et spécifiques, le SDPH intervient dans différents domaines.

### ACCUEIL, INFORMATION ET DOCUMENTATION



- Une écoute attentive aux besoins des personnes handicapées avec une orientation vers les associations, les structures, les services et organismes compétents.
- Un centre de ressources documentaires à disposition des personnes handicapées, comportant des revues mensuelles relatives au domaine du handicap consultables tous les jours d'ouverture les lundi, mardi, mercredi de 9 H 30 à 16 H.
- Un suivi et une mise à jour quotidienne du site internet : [www.handicap13.fr](http://www.handicap13.fr).

### RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS



- **Accueil des associations** et de leurs responsables afin de les aider dans leurs démarches administratives pour l'élaboration de leurs demandes de subventions.
- **Aide au montage des dossiers** de fonctionnement et d'équipement.
- **Suivi de l'instruction des dossiers.**
- **Gestion administrative et financière.**
- **Conseils à l'élaboration de projets spécifiques.**
- **Avis techniques destinés au Conseiller général, Délégué aux Personnes Handicapées.**

# ACCÈS À LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

- Appui technique au développement des projets innovants favorisant l'accès à la vie sociale dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.
- Soutien des actions et organisation des manifestations impulsées en partenariat avec les associations, les clubs dans un but de valorisation et de promotion.
- Développement d'un partenariat avec les fédérations et comités sur des actions et des projets facilitant la pratique sportive.
- Participation et représentation aux différentes manifestations organisées par les partenaires.



**Dans le cadre de l'insertion scolaire,** le SDPH apporte son soutien et son accompagnement dans toutes les actions de sensibilisation visant à faciliter l'accueil et l'intégration en milieu ordinaire.



**Dans le domaine de l'insertion professionnelle,** le SDPH est un des partenaires parmi les divers dispositifs pour favoriser l'insertion ou la réinsertion des personnes handicapées.

# AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

## Pour favoriser le maintien au domicile :

- Soutien aux projets d'aménagement du logement en concertation et avec l'appui technique d'associations compétentes.
- Partenariat avec les centres de ressources spécialisés dans les aides techniques.
- Aide au transport adapté en inter-urbain.
- Sensibilisation pour le droit à la ville et l'accessibilité pour tous.



## DES PARTENAIRES

- L'ensemble des associations de personnes handicapées
- Les communes
- Les organismes publics et privés intervenant dans les domaines relevant du SDPH
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

# Vous souhaitez contacter le SDPH

Par téléphone au :  
**04 91 21 27 70**

Par fax au :  
**04 91 21 27 98**

## **Chef de Service**

Conseiller technique auprès de l'élu délégué

Patricia Conte  
patricia.conte@cg13.fr

## **Secrétariat du Chef de service**

Ouria Bouziane  
ouria.bouziane@cg13.fr

## **Secrétariat de service et de délégation**

Nancy Giffon  
nancy.giffon@cg13.fr

## **Suivi administratif et financier**

Joëlle Estienne  
joelle.estienne@cg13.fr

## **Sports, loisirs et culture**

Béatrice Roghi  
beatrice.roghi@cg13.fr

## **Événements**

Marie Savignac  
marie.savignac@cg13.fr

## **Accueil**

Joël Mallet

